



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

2024/8 Délibération n° 2

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 4/04/2024

ID : 063-216301093-20240322-DC20240802-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10 +1 pouvoir

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 13 mars 2024

Présents : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Catherine SZEZUREK.

Absent Excusé : Frédéric MANGANE.

Absent : Patrick ROCCAZZELLA

Pouvoir : Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET.

Catherine SZEZUREK est élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte de Gestion 2023

Le Comité du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant La Régularité des Opérations

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de Votants : 12

Nombre de Pour : 10 + 1 pouvoir

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Patrick KINDT

